



Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Déclaration ou demande d'agrément Services à la personne (SAP) – Téléprocédure Nova

La télé-procédure Nova permet aux organismes de services à la personne (SAP) de déposer leurs demandes de **déclaration** et leurs demandes **d'agrément**.

Les activités de services à la personne (SAP) sont exercées à domicile. Elles facilitent la vie quotidienne des familles et l'accompagnement des enfants en bas âge, des personnes fragiles, âgées ou handicapées.

La **déclaration** est nécessaire pour exercer ces 26 activités de services à la personne. Elle permet de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux mis en place par l'Etat.

L'agrément et l'autorisation sont obligatoires pour exercer certaines de ces activités.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=R19148>